

Image not found or type unknown



## Formation et horaires de départ

Par **valdyne**, le **02/02/2018** à **16:48**

Bonjour à tous,

notre entreprise devant changer de système informatique, nous sommes obligés de suivre une formation.

cette formation se déroule sur notre lieu de travail mais a des horaires différentes.

nos horaires habituelles sont 9h 13h =>14h 18h00.

les horaires pour la formation sont 9h 12h30 =>13h30 16h.

question notre employeur a t il le droit de nous obliger à rester jusqu'à 18h00. ?? car si la formation s'était tenue à l'extérieur nous serions tous partis.

merci de vos réponses et de nous donner si possible les textes pour étayer notre défense.

cordialement

Val

Par **P.M.**, le **02/02/2018** à **16:55**

Bonjour,

A priori, l'employeur peut vous obliger à accomplir le temps effectif de travail habituel...

Par **valdyne**, le **05/02/2018** à **17:35**

Bonjour et merci de votre réponse.

qu'en serait il si nous avions suivi cette formation à l'extérieur ?

Par **P.M.**, le **05/02/2018** à **17:57**

Bonjour,

Tout dépend déjà si le temps des trajets aurait été le même et si légitimement l'employeur pouvait vous demander de repasser par l'entreprise...